

Atelier d'aménagement urbain I

UE 26

CATEGORIE : AGRONOMIQUE **SECTION :** Gestion de l'Environnement Urbain

OPTION :

Année : BLOC 2

Acronyme : GEU22ATAU1

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : YERLES C. - christian.yerles@cnl.db.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE :

Nombre d'heures : 30 h **Nombre de crédits :** 4 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1 **Période :** Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

Au moyen d'une étude de cas, d'un travail d'observation et d'analyse tant sur le terrain qu'en classe, l'étudiant est capable de maîtriser les différents outils de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il est capable d'imaginer des solutions pertinentes à une problématique spécifique et développe son sens critique et ses capacités d'analyse et de synthèse dans le domaine de l'environnement urbain.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

néant



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1 :

Objectifs : comprendre et être capable de réaliser les étapes préparatoires à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace public (phase d'analyse et de diagnostic) ; en relation avec un projet, savoir sélectionner et analyser les plans ad-hoc d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité ; appréhender des méthodes pouvant amener à proposer des solutions d'aménagement et de gestion durable d'espaces publics en milieu urbain.

Contenu : travail en groupe selon les objectifs/thèmes définis pour chacune des séances. Entre autres : observations et relevés sur le terrain ; recherches en bibliothèque ; établissement de la situation existante de fait et de droit ; analyse des besoins ; élaboration d'un diagnostic ; définition d'objectifs et d'un concept d'aménagement.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1 :

Activités d'apprentissage : observations sur le terrain, analyse de documents (photos aériennes, cartes géographiques récentes et anciennes, plans d'urbanisme, cahiers de prescriptions, etc.), recherches exploratoires en bibliothèque et sur le Web, recherches thématiques et réalisation d'un rapport de synthèse de groupe.

Méthode d'enseignement : par l'étude de cas et la mise en situation.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1	30	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

selon les objectifs à atteindre et par étape, réalisation d'un travail en groupe et en atelier avec présentation écrite des résultats en fin de Q2

Informations complémentaires : possibilité de représenter le rapport d'Atelier en seconde session



Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1**, l'étudiant est capable de, dans une situation donnée (étude de cas), mobiliser ses connaissances et savoirs-faire préalablement acquis, d'utiliser des informations nouvelles (issues de cartes, plans d'urbanisme, données statistiques, ...) afin de réaliser une analyse et un diagnostic relatif à un espace public. Entre autre, il est capable de : définir un périmètre d'études ; réaliser un plan de situation ; faire des observations pertinentes sur une portion de territoire ; réaliser une synthèse historique ; réaliser une analyse de la situation existante de fait et de droit ; réaliser une analyse SWOT. Enfin, il est capable réaliser une synthèse de tout ces éléments et d'en tirer des conclusions pertinentes ainsi que d'en restituer l'essentiel dans un rapport écrit combinant textes de synthèse, iconographies et sources utilisées. Cela, dans le respect des règles d'usage communément admises dans le milieu professionnel.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1 : notes prises au cours et documents qui seront fournis lors des séminaires (cartes topographiques, cartes historiques, plans d'urbanismes, sites WEB, ...).

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1 : néant